

AR Prefecture DEPARTEMENT DU LOT MAIRIE DE PARNAC 046-214602146-20240527-13-DE Reçu le 31/05/2024
--



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

❖ **DATE DE CONVOCATION** : 14/05/2024

❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, LEYMARIE Anne-Marie.

❖ **Etaient excusés ou absents** :

❖ **Procurations** :

❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

Objet : TARIFS SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire propose de réviser la tarification pour le service de l'eau potable :

Prix de l'abonnement compteur annuel

Compteur DN 15	Compteur D.N 20	Compteur D.N 25	Compteur D.N 50	Compteur D.N 80	Compteur D.N 90	Compteur D.N 100	Compteur supplémentaire (Prairie, jardin.)
70 €	100 €	120 €	150€	180€	210 €	250 €	40 €

Le tarif de la location du compteur varie en fonction du diamètre de raccordement au réseau d'eau.

Prix du mètre cube d'eau

Tarif unique au m3	1,15 €
---------------------------	--------

Tarifications annexes

Pénalité pour prélèvement sans autorisation sur installations publiques	500 €
Frais d'ouverture d'un compteur	50 €
Raccordement chantier	250 €
Facturation forfaitaire à la suite de dégradation ou falsification du comptage	1 000 €

AR Prefecture

046-214602146-20240527-13-DE
Reçu le 31/05/2024

Branchement et pose compteur/ Linéaire inférieur à 7m		
FORFAIT	DN 15	1 200 €
FORFAIT	DN 20	1 300 €
FORFAIT	DN 25	1 400 €
FORFAIT	DN 50	1 550 €
FORFAIT	DN 80	1 650 €
FORFAIT	DN 90	1 850 €
FORFAIT	DN 100	2 000 €
Branchement et pose compteur/ Mètre linéaire supérieur à 7 m		
par ml en +	DM15	80 €
par ml en +	DN 20	100 €
par ml en +	DN 25	135 €
par ml en +	DN 50	150 €
par ml en +	DN 80	165 €
par ml en +	DN 90	180 €
par ml en +	DN 100	200 €

Après délibération, le conseil municipal, **décide à l'unanimité**

- De fixer comme ci-dessus les tarifs de l'eau.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Marc GASTAL,
Le Maire,

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

AR Prefecture

046-214602146-20240527-13-DE
Reçu le 31/05/2024

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du
Le Maire,
Marc GASTAL,